Pourquoi faut-il qu'une loi aussi néfaste nous soit imposée? Nous devons la subir, mais nous nous réservons le droit incontestable qu'aucune puissance humaine, qu'elle soit impériale, royale ou républicaine, ne saurait nous ravir le droit d'y contredire hautement, comme nous en avons l'impérieux devoir. Mieux vaut obeir à Dieu qu'aux hommes. Ce cri tombé, il y a dix-neuf cents ans, des lèvres de nos maltres dans la foi, tout meurtris encore sous les coups de leurs bourreaux, nous le redirons jusqu'à notre dernier soupir. Mais ayons confiance ; rien n'est éternel ici-bas; un jour viendra, nous en avons la ferme et inébranlable conviction, où la France, redevenue franchement catholique, rougira d'avoir ainsi opprimé ses enfants les plus fidèles. Elle reprendra alors, au souvenir de son glorieux passe, sa marche triomphale à travers le monde, portant dans les plis de son noble drapeau, le droit, la justice et la liberté.

Si nous voulons être témoins de ce grand spectacle, que nous appelons de tous nos vœux, sachons nous en rendre dignes par une constance invincible dans la lutte. Si Dieu ne nous a pas commandé de vaincre, il nous a ordonné de combattre sans trève et sans défaillance. La victoire est assurée à celui qui com-

battra jusqu'à la fin.

Voici un exemple des tracasseries et des persécutions auxquelles

sont exposés les ecclésiastiques à la caserne.

Deux séminaristes soldats, du 59e régiment de ligne pour avoir servi la messe en uniforme ont été condamnés par leur colonel à 15 jours de salle de police. Les autorités militaires supérieures n'ont

pas désapprouvé cette inique condamnation.

D'autres soldats traînent leur costume dans les mauvais lieux; revêtus de cet uniforme des défenseurs de la patrie ils tiendront une conduite indigne et scandaleuse, et on les laissera libres. Mais s'ils ont le courage d'aller à l'église ét d'accomplir leurs devoirs de religion ils seront coupables et exposés à toute la rigueur des peines disciplinaires.

Les catholiques de France se laisseront-ils ainsi persécuter pendant longtemps encore? Un jour viendra, il faut l'espérer, où il chasseront ignominieusement les misérables qui les foulent aux

pieds.

** On lit dans la Vérité : " DANGEREUX COURANT"

Nous sommes heureux de pouvoir invoquer le témoignage de l'honorable juge Jetté à l'appui de la thèse que nous soutenons, depuis longtemps, au sujet de la langue anglaise. Parlant devant le congrès national, il s'est exprimé comme suit :

"La langue française est pour nous un héritage et un dépôt sacré ; aucun sscrifice, de quelque nature que ce soit, avantage matériel ou autre, ne doit denc nous coûter pour la conserver. Et j'insiste sur ce point, car il s'établit aujourd'hui un dangereux courant d'opinion, contre lequel personne ne semble disposé à réagir et qui peut capendant nous conduire à des conséquences désaireuses. Dans ce siècle matériel et égoïste, il suffit que l'on dise que telle ou telle idée est pratique pour que bien des gens l'acceptent sans prendre la peine de l'examiner. Or, il me semble que l'on insiste trop aujourd'hui sur l'absolue nécessité de faire apprendre l'anglais à nos enfants. Non pas que je sois d'avis qu'ils ne doivent pas l'apprendre, au contraire. Mais je constate qu'à force d'entendre crier cette nécessité sur tous les tons, ceux qui ne savent pas garder la mesure, et il y en a beaucoup, en sont venus à se persuader qu'il faut enseigner l'anglais avant le français, et il y a même des couvents où des religieuses fran-